

Postulat sur les opportunités de fusion communale

En mars 2015, Neyruz avait accepté à une large majorité la fusion des 10 communes de Sarine Ouest, finalement abandonnée par les refus de Matran et Avry. En mai 2020, les citoyens neyruziens n'ont pas pu être consultés, après décision du Conseil communal de l'époque, sur le projet de fusion du Grand Fribourg. Ce fut dommage.

En effet, depuis, les montants des charges liées augmentent proportionnellement à la croissance de la population. Les besoins en infrastructures adaptées impliquent de lourds investissements pour la Commune. Ces infrastructures (nous pensons à la salle double du périmètre scolaire, la zone de loisirs des Simon) ont potentiellement un rayonnement régional. Pour certains services, la Commune est déjà partie prenante dans des Associations de communes (les eaux, les pompiers, etc.)

Par la force des choses, Neyruz est déjà liée aux communes avoisinantes, au district, ou dépendante du Canton dans la plupart de ses projets. Nos décisions ne s'arrêtent pas aux frontières de notre Commune. Une fusion communale aurait peut-être pour conséquence de mieux répartir les charges, de trouver des synergies ou de gagner en efficacité dans le service à notre population, en dégageant plus de moyens.

Le GSO demande au Conseil communal d'étudier les opportunités de fusion auprès des Communes avoisinantes et d'évaluer les conséquences économiques, sociales et politiques d'une telle action.

Au nom du GSO,

François Sprumont, Chef de groupe

Neyruz le 07.09.2024

CONSEIL GÉNÉRAL – Législature 2021-2026

Formulaire de dépôt

À cocher (uniquement une case)

Proposition

Postulat

Question

Résolution

De (nom / groupe) GSO

Titre/Objet Fusion communale

Texte en annexe ci-dessous

Postulat sur les opportunités de fusion communale

Signature(s) :



Cosignataires

Nom : Prénom Signature

Nom : Prénom Signature

Si plus de deux cosignataires – à remplir la deuxième page.

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le... 7.03.24

Numéro : ... 2024/06

Dicastère :

Transmis(e) le* : ..

*Date à partir de laquelle court le délai (12 mois) de réponse du Conseil communal

Qualification formelle à remplir par le Bureau

Préavis du Bureau	ACCEPTÉE <input checked="" type="checkbox"/>	MODIFIÉE <input type="checkbox"/>
-------------------	--	-----------------------------------

Recevabilité à remplir par le Bureau

Préavis du Bureau	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-------------------	---	------------------------------